



# lettre d'info MBTP

Adhérente  
à la Mutualité  
Française

Partenaire  
de PRO BTP

SUD-EST



## “ENGAGEZ-VOUS !”

### APPEL À CANDIDATURES AU POSTE DE DÉLÉGUÉ DE VOTRE MUTUELLE

L'année 2008 est une année importante pour votre mutuelle. C'est l'année du renouvellement de l'Assemblée générale. L'élection des délégués sera organisée à la fin de l'année. Je vous rappelle le principe de la Mutualité :

**1 homme = 1 voix.** Compte tenu du nombre important d'adhérents (environ 180 000), ceux-ci sont représentés par des délégués.

Première étape : l'appel à candidature.

Nous invitons les adhérents candidats au poste de délégué titulaire ou de délégué suppléant à se faire connaître. Nous organiserons ensuite un vote par correspondance et procéderons au dépouillement des bulletins de vote fin novembre. Pour respecter les délais, cette lettre d'info a été avancée de quelques jours par rapport aux autres années.

Une mutuelle ne fonctionne bien que par l'implication de ses adhérents.

Pour poursuivre cet édito, je souhaiterais redire l'attachement du mouvement mutualiste au système de santé français fondé sur la solidarité. La piste évoquée d'un éventuel futur déremboursement de l'optique et du dentaire par la Sécurité sociale suscite de nombreuses inquiétudes : non seulement il ne résoudra pas le problème du financement de l'assurance maladie, mais il conduira mécaniquement à l'augmentation des cotisations des complémentaires santé.

Nous estimons que nos adhérents n'ont pas à payer le poids des dysfonctionnements de notre système de santé.

Cela dit, la Mutualité française n'est pas hostile à tout changement, bien au contraire.

Le Groupe hospitalier de la Mutualité française, qui constitue le premier réseau privé non lucratif en France, s'engage à prendre part à toutes les initiatives visant à améliorer l'accès et l'accueil des malades ainsi que la qualité des soins.

La Mutualité française est convaincue de la nécessité de moderniser la répartition territoriale des établissements et la pratique hospitalière afin que chacun de nos concitoyens puisse bénéficier des formidables progrès de la médecine pour traiter des pathologies vitales.

Vous souhaitant un très bel été, j'aurai plaisir à vous retrouver au début de l'année 2009 dans la prochaine lettre d'info : en effet, le numéro d'hiver traditionnellement distribué mi-décembre sera repoussé pour permettre la parution des résultats de l'élection des délégués.

Jean SAUZET  
Président

## SOMMAIRE

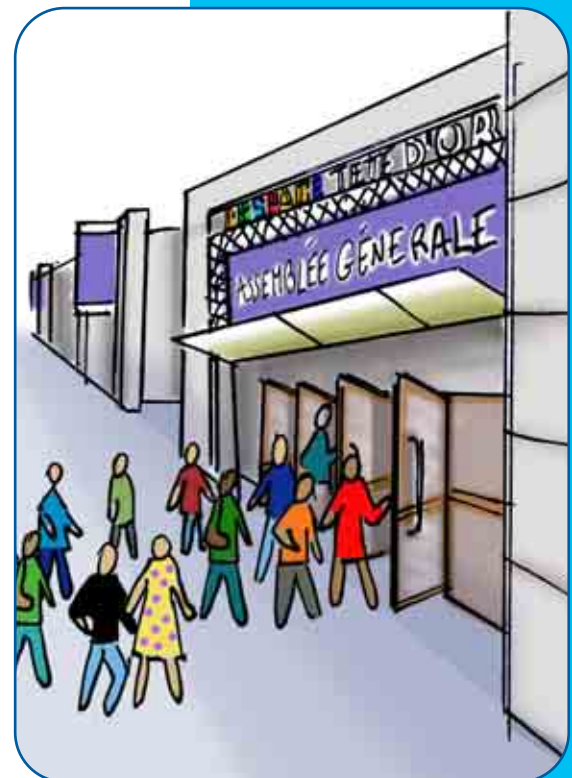
### ACTUALITÉS

Élection 2008 des délégués à l'Assemblée générale. Et si, vous aussi, vous deveniez délégué de la MBTPSE ? P 2

Bilan sur le retour des questionnaires de satisfaction P 3

Questions - Réponses P 4

Assemblée générale du jeudi 26 juin 2008 P 4





# ÉLECTION 2008 DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Et si, vous aussi, vous deveniez délégué de la MBTPSE ?

■ En novembre prochain, une élection est organisée pour renouveler la composition de l'Assemblée générale de la MBTPSE. En effet, le mandat des délégués qui la constituent arrive à échéance. Nous vous rappelons que ces délégués, adhérents de la MBTPSE, sont élus par l'ensemble des adhérents pour 6 ans.



peuvent faire acte de candidature en renvoyant le formulaire ci-dessous. Après contrôle de la recevabilité de votre candidature, un dossier complet vous sera envoyé : il faudra alors nous le retourner, complété.

■ L'Assemblée générale est l'organe qui prend les décisions : elle élit les membres du Conseil d'administration et vote les résolutions proposées.

Tous les adhérents sont aujourd'hui répartis selon 2 sections de vote :

- les membres participants adhérents à un contrat collectif,
- les membres participants adhérents à un contrat individuel.

■ Afin de mesurer le temps nécessaire au bon accomplissement de ce mandat, nous vous précisons que, chaque année, les délégués sont invités à participer à une réunion fin mai en vue de préparer l'Assemblée générale à laquelle ils sont convoqués environ un mois plus tard. Cela se limite donc, en général, à deux réunions par an.

■ Au 4<sup>e</sup> trimestre, chacun d'entre nous sera invité à élire les délégués titulaires et suppléants de sa section de vote. Les délégués actuels sont rééligibles et les administrateurs peuvent se présenter (cf. statuts). L'élection se fera par correspondance, à bulletins secrets, au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

■ Si vous souhaitez en savoir plus sur le rôle de ces délégués et sur les modalités de cette élection, reportez-vous aux statuts de la MBTPSE et au règlement intérieur joints à cette lettre d'info.

■ Tous ceux et toutes celles, adhérents ou adhérentes de la MBTPSE, qui le souhaitent,



## ÉLECTION DÉLÉGUÉS 2008 - APPEL À CANDIDATURES

NOM : .....

PRÉNOM : .....

NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE : .....

ADRESSE : .....

Je souhaite candidater au poste de :

- délégué titulaire
- délégué suppléant

sachant que j'appartiens à la section de vote suivante :

- SECTION 1 : membres participants adhérents à un contrat collectif
- SECTION 2 : membres participants adhérents à un contrat individuel

J'ai bien noté qu'à réception de ce coupon, la MBTPSE contrôlera la validité de ma candidature puis m'enverra un dossier que je devrai retourner, complété.

Date :

Signature :

*Coupon à renvoyer à l'adresse suivante :*

**MBTPSE - ÉLECTION 2008 DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
5 rue Jean-Marie Chavant - 69369 LYON Cedex 07

## BILAN SUR le retour des questionnaires de satisfaction

Cette lettre d'info est-elle lue ? Est-elle appréciée ?

Comment l'améliorer encore ? Autant de questions qui ont été posées à plusieurs d'entre vous.

Les retours sont encourageants. Ils nous invitent également à être toujours plus attentifs à vos préoccupations.

■ En juin 2006, le "bulletin d'information" a cédé la place à la "lettre d'info".

L'objectif était de mieux communiquer auprès des adhérents de la Mutuelle toujours plus nombreux suite à l'extension du partenariat avec BTP-PRÉVOYANCE. Cela s'est traduit par une évolution éditoriale et une nouvelle maquette.

■ Avec le numéro de décembre 2007, certains adhérents ont été invités à se prononcer sur cet outil de communication en retournant un questionnaire de satisfaction. Dans un souci de maîtrise des coûts, ce questionnaire a fait l'objet d'une diffusion restreinte aux seuls adhérents dont le patronyme commence par les lettres S ou T.

■ Sur 14 548 questionnaires envoyés, 665 ont été retournés (soit 4,6 %).  
Merci à toutes celles et tous ceux qui ont pris le temps de nous faire part de leur avis !

■ 96 % des personnes qui ont répondu déclarent lire la lettre d'info de la MBTPSE, intégralement ou partiellement.



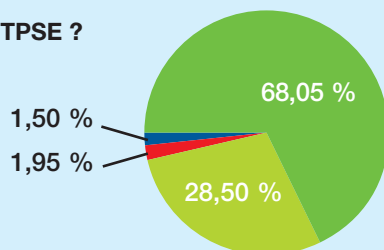
■ Près de 96 % des répondants trouvent que les articles sont, toujours ou la plupart du temps, clairs et plus de 96 % estiment que la mise en page est, toujours ou la plupart du temps, suffisamment claire.

Nous avons par ailleurs attaché beaucoup d'attention aux remarques formulées dans l'espace libre laissé à cet effet. Le point le plus important réside dans la difficulté qu'ont certains adhérents à lire le texte sur les aplats de couleur.

■ Dès ce numéro de juin 2008, la mise en page a été revue comme vous pouvez en juger par vous-mêmes !

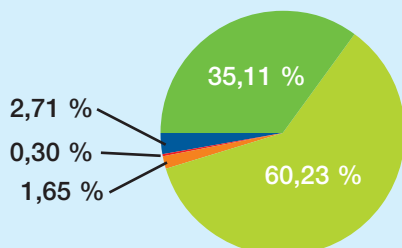
### ■ Lisez-vous la lettre d'info de la MBTPSE ?

- Oui, la majorité des articles
- Oui, certains articles seulement
- Non, aucun, article
- NSPP



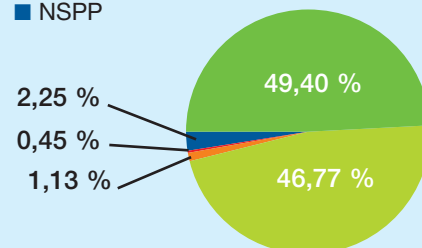
### ■ Est-ce que les articles vous semblent clairs (choix du vocabulaire, tournure des phrases, etc) ?

- Oui, toujours
- Oui, la plupart du temps
- Non, rarement
- Non, jamais
- NSPP



### ■ Est-ce que la mise en page est suffisamment claire pour vous permettre une lecture aisée (aération, illustrations, etc) ?

- Oui, toujours
- Oui, la plupart du temps
- Non, rarement
- Non, jamais
- NSPP



## QUESTIONS - Réponses

Certaines remarques ont été formulées à plusieurs reprises dans l'espace laissé libre dans le questionnaire de satisfaction. Voici les réponses de votre mutuelle.

### ■ REMARQUE D'UN ADHÉRENT :

Il serait bien de pouvoir bénéficier du tiers payant chez le médecin (obligé d'avancer la part de la mutuelle).

**RÉPONSE DE VOTRE MUTUELLE :** Une complémentaire santé ne peut pratiquer le tiers payant que si la Sécurité sociale le pratique, ce qui n'est pas le cas pour les honoraires de médecins. Seulement certaines situations prévues par la réglementation de la Sécurité sociale permettent aux patients de bénéficier du tiers payant chez leur médecin (exemples : accidents ou maladies professionnels, acte de prévention dans le cadre d'un dépistage organisé, honoraires perçus pendant une hospitalisation, etc).



**■ REMARQUE D'UN ADHÉRENT :** Quand vous annoncez qu'il faut consulter le site pour connaître les nouvelles garanties accordées en fonction des options, il serait plus simple pour tous que ces informations soient dans la lettre d'info.

**RÉPONSE DE VOTRE MUTUELLE :** Nous avons bien pensé détailler l'évolution des garanties dans cette lettre d'info. Mais nous nous sommes rendu compte qu'il était impossible de présenter clairement toutes les évolutions de garanties pour tous les contrats. En effet, il existe en réalité une multiplicité de contrats et une multiplicité d'options : à côté de la gamme d'options proposées aujourd'hui pour les contrats individuels mais aussi collectifs, il y a tous les « anciens contrats », c'est-à-dire les contrats qui ne sont plus commercialisés et qui recouvrent cependant des situations très diverses. Seule une réponse au cas par cas est possible. D'où l'intérêt d'un site internet qui peut s'utiliser comme un outil « à tiroirs » puisqu'il répertorie les garanties de l'ensemble des contrats proposés par votre mutuelle. Notre accueil téléphonique est également à votre disposition pour vous éclairer et répondre à vos questions.

**■ REMARQUE D'UN ADHÉRENT :** Vous nous proposez d'en savoir plus.

Tout le monde ne possède pas internet !

**RÉPONSE DE VOTRE MUTUELLE :** C'est tout à fait exact, et nous en avons bien conscience ! C'est la raison pour laquelle nous diffusons cette lettre d'info semestrielle. Par ailleurs, nous vous rappelons que toutes les informations essentielles et obligatoires vous sont adressées par courrier. Il est impossible qu'un adhérent « loupe » une information parce qu'il n'est pas connecté à internet.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du jeudi 26 juin 2008 à 17 h 00

Les adhérents de la Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics du Sud-Est sont invités à participer à cette Assemblée générale qui aura lieu

### À L'ESPACE TÊTE D'OR

103 boulevard Stalingrad - 69100 LYON / VILLEURBANNE

Bus : lignes n°59, n°70 arrêt « Stalingrad – Parc » - Tramway : ligne T1, arrêt « Tonkin »

Nous vous rappelons qu'il appartient aux délégués élus par les adhérents de voter les résolutions proposées. Ceux-ci seront convoqués personnellement par courrier séparé.



## mémo 1

Un professionnel de santé vous a remis un devis. Vous souhaitez connaître la part du remboursement de votre mutuelle ? Nous vous invitons à nous envoyer ce devis plutôt qu'à nous appeler : le courrier permet une réponse plus précise que le téléphone.

## mémo 2

Chaque fois que vous nous envoyez un document, n'oubliez pas d'indiquer votre numéro de Sécurité sociale.



### ATTENTION :

**TRAVAUX EN COURS  
DANS LES LOCAUX RUE CHAVANT À LYON**

Les capacités de parking sont limitées au moins jusqu'à la fin de l'année.

Merci de privilégier les transports en commun : lignes B et D du métro, arrêt Saxe-Gambetta.

Cette lettre d'information est éditée par la Mutuelle du Bâtiment et des Travaux publics du Sud-Est,

5 rue Jean-Marie Chavant, 69369 Lyon Cedex 07.

Téléphone : 04 78 61 57 53. mbtpse@mbtpse.com.

Directeur de la publication : Annie Caron.

ISSN en cours. Edition de juin 2008.

Crédits photographiques : Photodisc, Digitalvision, Fotolia.

Mise en page : ..et Compagnie.

Impression : Unigraphic. 178 000 exemplaires.

Mutuelle affiliée à la FNMF, soumise aux dispositions du

livre II du Code de la Mutualité et immatriculée au

Registre National des Mutuelles sous le n° 390 917 953.

Mutuelle partenaire de BTP - PRÉVOYANCE



Mutuelle certifiée ISO 9001 : 2000

